



Assemblée générale

Distr. générale
1er mai 2002
Français
Original: anglais

**Commission du développement durable constituée
en Comité préparatoire du Sommet mondial
pour le développement durable**
Quatrième session
Bali (Indonésie), 27 mai-7 juin 2002
Point 4 de l'ordre du jour provisoire*
Dialogue multipartite

Note du Secrétaire général

Additif **

Document de concertation établi par le secteur des entreprises et l'industrie***

Introduction

1. Pour assurer une participation structurée et productive au Sommet mondial pour le développement durable, la Chambre de commerce internationale et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable aident les entreprises du monde entier à se

rassembler autour du thème « Réseau d'entreprises pour le développement durable » (voir <www.basd-action.net>). Le secteur des entreprises a pour objectif de dialoguer avec les gouvernements et les autres acteurs associés au déroulement du Sommet et d'introduire dans le débat une analyse constructive des réalisations des milieux d'affaires internationaux et de leur quête incessante de solutions en faveur du développement durable.

Partenariats et initiatives du deuxième type

2. Les solutions proposées par les entreprises en faveur du développement durable mettent l'accent sur des mesures concrètes et des produits réalisables plutôt que sur des procédés et des procédures. Les divers acteurs peuvent souvent dégager davantage de solutions efficaces et pratiques dans le cadre de partenariats qu'en agissant isolément. Les alliances entre le secteur public et le secteur privé constituent aussi un vecteur puissant de création de capacités, de transferts de technologie et une passerelle entre l'aide

* A/CONF.199/PC/15.

** Le présent document a été présenté tardivement aux services de conférence sans la note explicative requise en vertu du paragraphe 8 de la résolution 53/208 B de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé que, en cas de soumission tardive d'un rapport, les raisons de ce retard seraient indiquées dans une note explicative figurant dans le document.

*** Le présent document entend contribuer à un dialogue multipartite constructif et ne prétend pas représenter les vues de toutes les organisations partenaires et/ou de leurs membres; la Chambre de commerce internationale (CCI) (<www.iccwbo.org>) et le Conseil mondial des entreprises pour le développement durable (<www.wbscd.org>) remercient leurs membres et d'autres instituts et associations qui ont coopéré avec eux pour leurs apports et leur concours; les opinions exprimées ne représentant pas nécessairement celles de l'Organisation des Nations Unies.



06/05/2002 08:02:39 - 08/05/2002 22:49

publique au développement et les investissements étrangers directs.

3. Un rapport récent, publié par le programme Business Partners for Development sous le titre « Putting Partnering to work », introduit la notion de « partenariat trisectoriel », tissu d'alliances stratégiques pour la gestion des problèmes sociaux qui s'appuie sur l'expertise et l'expérience des institutions du secteur privé, des administrations publiques et de la société civile. Par exemple, un partenariat peut tirer parti de l'expertise d'une société d'investissement en matière de gestion de projet et de logistique, des capacités de coordination stratégique et de financement des services publics des collectivités locales et de la capacité mobilisatrice des ONG locales et des groupes communautaires auprès des populations.

4. La Secrétaire d'État au développement international du Royaume-Uni, Mme Clare Short, a observé lors du lancement du rapport précité qu'aucun gouvernement ou organisation ne pouvaient se permettre de travailler isolément. Elle a noté la nécessité de reconnaître les différents atouts et moyens à l'actif des diverses organisations et de créer des partenariats et des réseaux aux niveaux international et national pour tirer le meilleur parti de tous ces points forts.

5. Le Président de la Banque mondiale, M. James D. Wolfensohn, a ajouté qu'il s'agissait là d'une voie nouvelle, d'un nouveau mode de pensée, et a exprimé l'espoir que l'on puisse conduire les affaires dans ce nouvel esprit, étant entendu que le moteur du développement communautaire n'était pas seulement l'argent, mais le savoir et l'expérience.

6. Le défi consiste à corréliser les initiatives de partenariat du deuxième type, Action 21 et les objectifs de développement du millénaire et à assurer que ces initiatives appuient, renforcent et appliquent les modalités, les accords et les résultats du premier type du Sommet.

7. Les entreprises jugent indispensable d'appliquer les principes directeurs ci-après pour assurer des partenariats efficaces :

- Prendre en compte les trois piliers du développement durable – le progrès économique, la protection de l'environnement et la responsabilité sociale;

- Impliquer plusieurs partenaires issus des administrations publiques, des ONG, du secteur privé et d'autres groupes de la société civile, en reconnaissant l'importance de la participation des autres groupes et des alliances formées avec eux;
- Rechercher des résultats et/ou des impacts crédibles, mesurables, assortis d'échéanciers et respectant la transparence, et les mettre en évidence;
- Pour de meilleurs résultats, il est souhaitable que l'on puisse reproduire les projets, les transférer ou s'en inspirer en tant que solutions pratiques adaptables et imitables ailleurs.

8. Les organisations ayant constitué des partenariats sont invitées à soumettre, par l'intermédiaire du site Web du Réseau d'entreprises pour le développement durable des informations sur des projets et des initiatives présentant de l'intérêt dans ce domaine, en utilisant l'adresse ci-après : <<http://www.basd-action.net/initiatives/index.php>>.